

**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES****ANNONÇANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET EN PERSONNE :
À TOUS LES CONTRIBUABLES DE
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juin 2020, un avis de motion a été donné concernant le projet de règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 2020-626 POUR LA CITATION PATRIMONIALE DE
LA MAISON SITUÉE AU 226, CHEMIN DE LA BUTTE**

L'objet de ce règlement cite comme immeuble patrimonial la maison sise au 226, chemin de la Butte, incluant le terrain connu et désigné comme étant le lot 2 814 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Comme prévu à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, le public sera admis lors de la séance de consultation du conseil local du patrimoine se tiendra le 22 juillet 2020, à 18 h 30 à l'hôtel de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures situé au 200 route de Fossambault. Toutes les règles et mesures prévues par la Santé publique devront être respectées.

La consultation écrite prévue pour ce règlement est maintenue.

Une présentation du projet de règlement est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ce projet de règlement au plus tard le 22 juillet 2020 à 18 h 30, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca, par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3 ou lors de la séance de consultation du conseil local du patrimoine.

Ce projet de règlement est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 15 juillet 2020

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.qc.ca